

NOUUMER

SCHOLBUET

2025 - 2026



Inhaltsverzeichnis

Table des matières

Grundschule - École fondamentale

« Schoulcampus Noumer »	-	École fondamentale de Nommern	3
Schulkomitee	-	Comité de l'école	4
Schulkommission	-	Commission scolaire	5
Schuldirektion	-	Direction de l'enseignement fondamental	6
Klassenverteilung und Lehrerinnen	-	Répartition des classes et enseignantes	8
Spezialisierte Lehrer·innen	-	Instituteurs·rices spécialisés·es	10
Schuljahresbeginn 2025-2026	-	Rentrée scolaire 2025-2026	14
Organisation	-	Organisation	17
Abwesenheit und Schuldispens	-	Absences et dispenses	20
Schulregeln	-	Règles scolaires	24
Fruit4School	-	Fruit4School	26
LASEP	-	LASEP	27

Schultransport - Transport scolaire

Kinderkrippe Butzenhaff Kruchten - Garderie Butzenhaff Cruchten

Kindertagesstätte Nommern - Maison Relais Nommern

Elternvereinigung - Association des parents d'élèves

Schulmedizin - Santé scolaire

Kompetenzzentren - Centres de compétences



Noumer Schoulbuet 2025/2026

Gestaltung:	Carine Schilling
Texter:	Gemeengeverwaltung Noumer Schoulcomité Noumer Anne ASBL Elterevereenegung Ligue médico sociale MENJE
Fotoen:	Schoulcomité Noumer Anne ASBL Elterevertrieder Elterevereenegung Anne Lommel Alphonse Classen
Drock:	Autisme Luxembourg asbl
Pabeier:	Circle Offset, Pabeier aus 100% Recyclingfasern

Grundschule

École fondamentale

École fondamentale de Nommern - «Schoulcampus Noumer»



Adresse : 31-33, rue Principale
L-7465 Nommern

E-mail : schoul@nommern.lu

Telefonnummer neue Schule (Zyklen 1-2) -
Téléphone nouveau bâtiment (Cycles 1-2) :

83 73 18 - 400



Telefonnummer alte Schule (Zyklen 3-4) -
Téléphone ancien bâtiment (Cycles 3-4) :

83 73 18 - 300



Wir mögen Hunde, aber sie sind auf dem
gesamten Schulcampus nicht erlaubt

Nous aimons les chiens, mais ils ne sont pas
autorisés sur tout le campus scolaire

Schulkomitee

Jede Schule verfügt über ein Schulkomitee mit folgenden Missionen:

- Erarbeiten eines Vorschlags für die Schulorganisation;
- Erarbeiten des Förderungsprogrammes (PDS) und Teilnahme an dessen Bewertung;
- Erstellung eines Planes für die Verteilung der Geldmittel;
- Stellungnahme zu Personalangelegenheiten oder zu Fragen der Schulkommission;
- Feststellung des Fortbildungsbedarfs des Lehrkörpers;
- Verwaltung des didaktischen, sowie des informatischen Materials.

Jedes Schulkomitee besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Seine Mitglieder werden alle 5 Jahre vom Lehrpersonal gewählt.

Comité de l'école

Chaque école dispose d'un comité d'école qui a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- élaborer un plan de développement scolaire (PDS) et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question concernant le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.

Chaque comité d'école est composé de trois membres au moins. Les membres du comité sont élus tous les 5 ans par et parmi les membres du personnel de l'école.

Deltgen-Barthels Lynn
Präsidentin - Présidente

Irthum Hélène
Mitglied - Membre

Bidoli Renée
Mitglied - Membre

Schanck Isabelle
Mitglied - Membre

Heinen Martine
Mitglied - Membre

Tél: 83 73 18 - 300
E-mail: schoul@nommern.lu



Grundschule École fondamentale

Schulkommission

Die Schulkommission ist ein beratendes Organ des Gemeinderates. Geleitet wird die im Schulgesetz verankerte Schulkommission vom Bürgermeister oder seinem Vertreter, der auch für die Schulen verantwortlich ist.

Die Schulkommission befasst sich mit

- allen Fragen der Schulorganisation und dem Leitfaden für schulischen Erfolg;
- Umbau- und Bauprojekten der Schulen;
- desweiteren beschäftigt sie sich mit den Geldmitteln der Schulen;
- sowie den Freizeitbetreuungsmaßnahmen, wobei ein besonderes Augenmerk auf Information, Austausch und Zusammenarbeit zwischen Eltern, Lehrpersonal und den Aufnahmestrukturen, die sich außerhalb der Schulzeit um die Kinder kümmern, gerichtet wird.

Sie setzt sich wie folgt zusammen: die Bürgermeisterin, der Regionaldirektor, zwei Vertreter des Lehrpersonals, zwei Vertreter der Eltern und 4 weitere Mitglieder welche vom Gemeinderat gestimmt werden.

Sophie Diderrich
Präsident - Président

Alain Reeff
Regionaldirektor - Directeur régional

Lynn Deltgen-Barthels, Isabelle Schanck
Vertreter des Lehrpersonals - Membres du corps enseignant

Commission scolaire

La Commission scolaire est un organe consultatif du conseil communal prévu par la loi scolaire et dont la présidence est assurée par le bourgmestre ou son délégué en tant que responsable des écoles.

La Commission avise

- toutes les questions relatives à l'organisation scolaire et les plans de développement scolaire;
- tous les projets de conception, de transformation ou de construction des bâtiments scolaires;
- les budgets des écoles;
- ainsi que les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal.

La Commission scolaire se compose comme suit: la bourgmestre, le directeur régional, deux représentants du personnel enseignant, deux représentants des parents et quatre autres membres qui sont votés par le conseil communal.

Magali Bordang, Myriam Dabé, Claudine Schmit, Ariane Toepfer
Von der Gemeinde ernannte Vertreter - Membres nommés par la commune

Die Wahl der Elternvertreter 2025 - 2028 finden im Oktober 2025 statt - L'élection des représentants des parents d'élèves pour la période 2025 - 2028 aura lieu en octobre 2025

Grundschooldirektion - Region 12 Miersch

D'Direktioun vum Enseignement fondamental Region 12 (Miersch) besteet aus engem Direkter an zwee Sous-Direkteren.

Den Direkter huet d'Funktioon als hierarchesche Chef vum Léierpersonal souwéi vum sozio-educativen an administrative Personal. Hie representéiert de Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend an der Region a suergt fir en direkte Lien tëscht dem Ministère an de lokale Schoulen.

D'Direktiounsekipp suergt fir ee gudden Fonctionnement vun de Schoulen an der Region. Si iwwerhëlt d'administrativ Gestioon, assuréiert de pedagogesche Suivi a begleet d'Personal an hirer beruflecher Praxis. Zousätzlech spillt si eng zentral Roll an der Kommunikatioun a Vernetzung mat de verschiddene Partner aus dem schoulesche Kontext.

Ee vun de Sous-Direktere këmmert sech ëm déi schoulesch Inklusioun. Hie presidéiert d'Inklusiounskommissioun a koordinéiert d'Ënnerstëtzung fir Schüler mat spezifesch Besoinen, fir hinnen eng Betreieung ze bidden, déi un hir individuell Bedierfnesser ugepasst ass.

Dës Organisatioun erméiglecht et, op déi verschidde Besoinen vun de Schüler anzegoen an d'Léierpersonal z'ënnerstëtzen, während se eng efficace administrativ Gestioon an eng fléissend Kommunikatioun mat allen implizéierten Acteuren am Educatiounssecteur garantéiert.

Direction de l'enseignement fondamental - Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental région 12 (Mersch) est composée d'une équipe dirigeante réunissant un directeur et deux directeurs adjoints.

Le directeur assure la fonction de chef hiérarchique pour le personnel enseignant, socio-éducatif et administratif. Il représente le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région, garantissant ainsi une liaison directe entre les écoles locales et le ministère.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement des écoles de la région. Elle prend en charge la gestion administrative, assure le suivi pédagogique et accompagne le personnel dans sa pratique professionnelle. Elle joue également un rôle clé dans la communication et le réseautage avec les différents partenaires du domaine scolaire.

L'un des directeurs adjoints est spécialement chargé de l'inclusion scolaire. Il préside la Commission d'inclusion (CI) et coordonne le soutien apporté aux élèves à besoins spécifiques, afin de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins.

Cette organisation permet de répondre aux besoins diversifiés des élèves et de soutenir efficacement le personnel éducatif, tout en garantissant une gestion administrative rigoureuse et une communication fluide avec toutes les parties prenantes du secteur éducatif.

Grundschule École fondamentale



Mike Hecker
Sous-Direkter
Directeur adjoint

Alain Reeff
Direkter
Directeur

Marc Jacoby
Sous-Direkter
Directeur adjoint

Kontakt / Contact :

E-mail: secretariat.mersch@men.lu
direction.mersch@men.lu

Site internet:
<https://dired12.lu>

Tél. : 247 - 55810

Direction de l'Enseignement fondamental – Region Mersch

Haauptsëtz / siège principal Bissen:

22, ZAC Klengbousbiërg
L-7795 Bissen




Annexe Mersch:

5 rue des Prés
L-7561 Mersch






Klassenaufteilung und Lehrerinnen





Répartition des classes et enseignantes



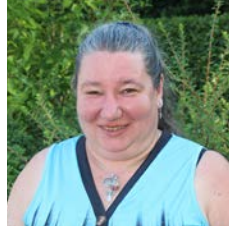
Classe	Personnel enseignant	Bâtiment / N°Tél
Cycle 1 Précoce	Martine HEINEN Shanti RIES Françoise OLINGER (éducatrice)	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18-407
Cycle 1	Sandra KREMER-WEFFLING Maud KARTHEISER	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18 – 406
Cycle 1	Anne ROEDER (en congé parental jusque fin novembre) Maud KARTHEISER	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 408
Cycle 2.1	Muriel DÜSSELDORF	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 404
Cycle 2.2	Hélène IRTHUM Dennis KLOS	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 402
Cycle 3.1	Isabelle SCHANCK Lynn DELTGEN-BARTHELS	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 303
Cycle 3.1 + 3.2	Renée BIDOLI Liane GLEIS-KOPS	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 304
Cycle 2 + 3 Décharges et assistance	Shanti RIES Aline SCHWABE	
Cycle 4.1	Chantal GODART Jacqueline KARIGER	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 301
Cycle 4.2	Elisabeth KRECKÉ Jacqueline KARIGER	Ancien Bâtiment Tél: 83 73 18 – 302

Cycle 1 Précoce Tél : 83 73 18 - 407		
		
HEINEN Martine	RIES Shanti	OLINGER Françoise éducatrice

Cycle 1 Classe 1 Tél : 83 73 18 - 406		Cycle 1 Classe 2 Tél : 83 73 18 - 408	
			
WEFFLING Sandra	KARTHEISER Maud	ROEDER Anne	KARTHEISER Maud

Cycle 2			Cycle 2	Cycle 2 + 3
Cycle 2.1 Tél: 83 73 18 - 404	Cycle 2.2 Tél: 83 73 18 - 402		Décharges	Assistance + Décharges
				
DÜSSELDORF Muriel	KLOS Dennis	IRTHUM Hélène	RIES Shanti	SCHWABE Aline

Cycle 3			
Cycle 3.1 Tél: 83 73 18 - 303		Cycle 3.1 + 3.2 Tél: 83 73 18 - 304	
			
SCHANCK Isabelle	BARTHELS Lynn	BIDOLI Renée	GLEIS - KOPS Liane

Cycle 4		
Cycle 4.1 Tél: 83 73 18 - 301	Cycle 4.2 Tél: 83 73 18 - 302	Cycle 4 Allemand + Décharges
		
GODART Chantal	KRECKE Elisabeth	KARIGER Jacqueline

Lehrerinnen mit verschiedenen Missionen

Vertreter in der Schulkommission -
Délégués à la commission scolaire

Deltgen-Barthels Lynn et Schanck Isabelle

Schulsicherheitsbeauftragte -
Délégué à la sécurité dans les écoles

Kremer-Weffling Sandra

Zykluskoordinatoren

Die Zykluskoordinatoren gewährleisten die Kooperation unter den Mitgliedern der pädagogischen Teams.

Zyklus I - Cycle I
Zyklus II - Cycle II
Zyklus III - Cycle III
Zyklus IV - Cycle IV

Enseignantes chargés de différentes missions

Verantwortlich für die Bibliothek -
Responsable de la bibliothèque

Gleis-Kops Liane

Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

Kartheiser Maud
Düsseldorf Muriel
Schanck Isabelle
Godart Chantal

Wie bereits in der Vergangenheit bleiben der/die Klassenleiter/in und die unterrichtenden Lehrkräfte die ersten Ansprechpartner der Eltern für alle Fragen, die die Klasse ihres Kindes betreffen.

Comme par le passé, le/la titulaire de classe et les enseignant·e·s assurant l'encadrement scolaire des élèves, restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Spezialisierte Lehrer:innen

I - EBS

Ein „Förderteam“ und spezialisierter Lehrer (I-EBS) für Nommern

Seit dem Schuljahr 2020-2021 wird ein spezialisierter Lehrer, „instituteur spécialisé dans la

Instituteurs:rices spécialisé·e·s

I - EBS

Un « Förderteam » et instituteur spécialisé (I-EBS) pour Nommern

Depuis l'année scolaire 2020-2021, un instituteur spécialisé dans la scolarisation des enfants



Grundschule École fondamentale

scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS)“ genannt, in der Grundschule Nommern eingesetzt. In einer inklusiven Herangehensweise betreut er zusammen mit den anderen Mitgliedern des „Förderteams“ Schüler mit besonderen oder speziellen Bedürfnissen innerhalb der Schule und unterstützt sie in der Klasse. Des Weiteren arbeitet er eng mit seinem „Förderteam“ und den Klassenlehrer/innen zusammen und berät die pädagogischen Teams. Er stellt die Verbindung zu den Eltern und der „Commission d’inclusion (CI)“, welche auf regionaler Ebene für die Kinder mit besonderen oder speziellen Bedürfnissen zuständig ist, her.

Genau wie in den letzten Schuljahren wird Claude Barthelemy diesen Posten in unserer Schule auch im Schuljahr 2025-2026 besetzen.

Ein weiteres Mitglied des "Förderteams":



Annick Post

I - CN

Medie verstoen a mediekompent ginn - den i-CN an der Schoul zu Noumer



Als i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques) ënnerstëtzen ech är Schoul bei der Entwécklung a Fërderung vun digitale Kompetenzen – eng wichteg Aufgab an enger Welt déi ëmmer méi digital gött.



Meng Haaptaufgabe bestinn doranner, de Schüler, de Schülerinnen an hiren Enseignante ganz konkret beim kompetente, kreativen a verantwortungsvolle Gebrauch vun digitale Medien ze hëllefen a stinn hinnen dofir als Ressource zur Verfügung.

Déi vill Projeten, Iddien a Konzepter, déi an alle Cycle entstinn, sinn e gutt Zeechen, datt d'Ekipp aus der Schoul dem Asaz vun digitale Medie ganz oppen a positiv géintiwwer steet a weess wat d'Schüler an d'Schülerinne brauchen.

Nieft den Aktivitéite mat de Kanner an den Enseignanten, kann ech als Mediepedagog awer och Input op Elterenowenter ginn, resp. d'Elterevertrieeder an d'Gemenge beroden, wéi een all Schoulpartner op déi digital Erausfuerderunge virbereede kann.

Zanter fënnef Joer ënnerstëtzen ech déi 9 Schoulen aus der Regionaldirektioun 12 an dee ganz positive Feedback weist, wéi wichteg Schoulentwécklung am Beräich vun den digitale Medien ass.

Et ass flott ze gesinn, datt d'Noumer Schoul um richtege Wee ass fir d'Kanner kompetent op d'Erausfuerderunge vum 21. Joerhonnert virzubereeden an ech freeë mech op e gudden Echange a vill nei Projeten.

Carlo Thimmesch

Kontakt: carlo.thimmesch@ifen.lu

I - DS



Institutrices spécialisées en développement scolaire (I-DS)

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité de l'école ou de son délégué dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région concerné au courant sur l'avancement du PDS
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.

Sophie Hamelle
Contact : sophie.hamelle@ifen.lu

Straus Anne
Contact: anne.straus@ifen.lu

MOBBING OP TEAMS?

**DU BASS NET ALENG,
SCHWÄTZ DRIWWER.**
BEE SECURE Helpline 8002 1234



Schuljahr 2025-2026

1. Schulbeginn

Das Schuljahr beginnt am Montag, den 15. September 2025 und endet am Mittwoch, den 15. Juli 2026.

2. 1. Kommunionfeier

Am Montag nach der 1. Kommunionfeier, findet für die Schüler normaler Unterricht statt. Das Lehrpersonal akzeptiert allerdings etwaige schriftliche Entschuldigungen für die Abwesenheit der Kinder beim Vormittagsunterricht.

3. Ferien

Am Vortag der Allerheiligen-, Weihnachts-, Faschings-, Oster- und Pfingstferien funktionieren die Klassen normal bis zum Ende des Nachmittagsunterrichts. Dies bedeutet, dass die Kinder am Freitagnachmittag ab 16:00 Uhr freigestellt sind.

4. Benutzung von Handy & Smartwatch

Es ist den Schülern untersagt, ein eingeschaltetes Handy oder eine Smartwatch auf dem Schulgelände zu benutzen.

Siehe Regelung auf den Seiten 15 und 16.

5. Pilgertag

Die Klassen der Grundschule werden am Oktave-Pilgertag nicht mehr automatisch freigestellt.

Unter Wahrung der Neutralität der öffentlichen Schule, wird dieser Wallfahrtstag wie alle anderen religiösen Feiertage betrachtet. Die Lehrer werden schriftliche Entschuldigungen bei Fehlzeiten der Schüler akzeptieren, ohne jedoch die Schüler kollektiv vom Unterricht freizustellen.

Année scolaire 2025-2026

1. Rentrée scolaire

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2025 et se termine le mercredi 15 juillet 2026.

2. 1^{ère} communion

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes fonctionnent normalement. Toutefois les enseignants acceptent d'éventuelles excuses d'élèves pour les cours de la matinée.

3. Vacances

La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval et de la Pentecôte, les cours fonctionnent normalement, c'est-à-dire que les élèves seront congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi à 16:00 heures.

4. Utilisation de portable & smartwatch

Il est interdit aux élèves d'utiliser un téléphone portable ou une montre connectée allumés dans l'enceinte de l'établissement.

Voir règlementation pages 15 et 16.

5. Journée de pèlerinage

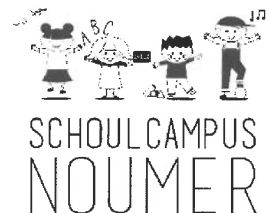
Les classes de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'École publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 12



Bissen, le 19 mai 2025

Objet : Nouvelle réglementation sur l'utilisation des smartphones et appareils connectés dans les écoles fondamentales

Chers parents,

Depuis le 22 avril 2025, conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 10 janvier 2025, l'utilisation d'appareils connectés (personnels et disposant d'une connectivité internet) par les élèves est interdite dans l'enceinte des écoles fondamentales pendant toute la durée de l'horaire scolaire.

Les appareils connectés apportés par les élèves doivent rester éteints et rangés dans leur sac ou dans un endroit prévu à cet effet par l'enseignant.

En cas d'utilisation non autorisée d'un appareil connecté, l'élève devra le déposer dans un lieu désigné par l'enseignant. Les règles en vigueur seront rappelées à l'élève et un échange aura lieu afin de renforcer sa compréhension de l'usage responsable des appareils connectés en milieu scolaire.

En cas de récidive, l'appareil concerné pourra être retenu jusqu'à la fin de la journée scolaire et vous serez contactés pour organiser sa récupération.

Nous tenons également à vous informer que les équipes pédagogiques ne pourront être tenues responsables en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces appareils.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse soutient cette démarche à travers une campagne nationale de sensibilisation « Screen-Life-Balance » lancée à la rentrée 2024/2025, avec des recommandations adaptées à l'âge des enfants et des jeunes, afin de promouvoir une utilisation responsable et sécurisée des outils numériques. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.secher.digital.

Nous comptons sur votre soutien actif pour faire respecter ce règlement, mis en place dans l'intérêt de votre enfant, afin de préserver un climat scolaire serein, favorable au bien-être et aux apprentissages.

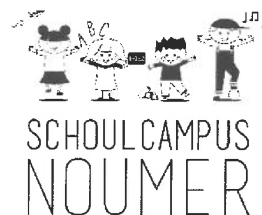
Alain Reeff
Directeur de l'Enseignement fondamental
Région Mersch

Lynn Barthels
Présidente du Comité d'école
Schoulcampus Noumer



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 12



Bissen, le 19 mai 2025

Règlement grand-ducal du 10 janvier 2025 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles:

Art. 2.

À l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, l'alinéa 4 est remplacé par les alinéas 4 à 6 nouveaux, libellés comme suit :

L'utilisation par les élèves des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, est interdite dans l'enceinte de l'école.

Sur autorisation de l'enseignant, les élèves peuvent utiliser des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, lorsque leur utilisation s'impose à des fins pédagogiques ou en raison des besoins éducatifs spécifiques de l'élève. L'utilisation d'appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet à des fins de télésurveillance médicale dans le cadre de la gestion d'un trouble de santé est permise sur simple présentation d'un certificat médical y afférent.

L'utilisation des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Grundschule École fondamentale

organisation

1. Schulzeiten des 1. Zyklus

	Mo - Lu	Di - Ma	Mi - Me	Do - Je	Fr - Ve
08.00 - 11.55					
11.55 - 12.15	Aufsicht vom Lehrpersonal gewährleistet für die Kinder die den Schultransport nutzen Surveillance garantie par les enseignants pour les enfants prenant l'autobus				
12.15 - 14.15	Mittagspause - Pause de midi				
14.15 - 16.00		frei / libre		frei / libre	

Wichtiges betreffend die Mittagsstunde:

1. die Kinder welche mit ihren Eltern nach Hause fahren/gehen, müssen am Ende der Schulzeit des Zyklus 1 abgeholt werden (unter Beachtung der normalen Aufsichtszeit durch das Lehrpersonal von maximal 10 Minuten). Dies gilt auch für Eltern, die noch ein weiteres Kind aus einem der Zyklen 2 bis 4 um 12:15 Uhr abholen.
2. für die Kinder des Zyklus 1.1 und 1.2 welche den Schultransport nutzen, wird eine verlängerte Aufsicht bis zur Abfahrt des Busses um 12:20 Uhr durch das Lehrpersonal gewährleistet. Diese verlängerte Aufsicht ist ausschließlich den Kindern vorbehalten welche den Schultransport nutzen.

2. Précoce

Damit die Kinder der Précoce-Klasse sich an den Schulrhythmus gewöhnen können, dürfen sie nach 08:00 Uhr erscheinen, jedoch vor 09:00 Uhr. Die Schüler des Zyklus 1.1 und 1.2 müssen um 08:00 Uhr zum Unterricht erscheinen.

organisation

1. Horaire scolaire du cycle I

Importantes informations concernant les heures de midi:

1. pour les enfants rentrant avec leurs parents, ces derniers seront obligés de venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin des cours du cycle 1 (en considération de la surveillance ordinaire maximale de 10 minutes assurée par le personnel enseignant). Ceci vaut aussi pour les parents venant chercher un autre enfant fréquentant un des cycles 2 à 4 dont les cours se terminent à 12h15.
2. pour les enfants des cycles 1.1 et 1.2 profitant du transport scolaire, une surveillance prolongée sera assurée par le personnel enseignant jusqu'au départ du bus à 12h20. Cette surveillance prolongée est exclusivement réservée aux enfants profitant du transport scolaire.

2. Précoce

Afin de permettre aux enfants de s'adapter au rythme scolaire, seulement les enfants du cycle 1 précoce sont autorisés à arriver plus tard que 8.00 heures, mais ils devront être à l'école à 9.00 heures au plus tard. Les enfants du cycle 1.1 et 1.2 doivent être présents à 8.00 heures.



3. Schulzeiten der Zyklen 2-4

3. Horaire scolaire des cycles 2 à 4

	Mo - Lu	Di - Ma	Mi - Me	Do - Je	Fr - Ve
08.00 - 10.10					
10.10 - 10.25	Pause - Récréation				
10.25 - 12.15					
12.15 - 14.15	Mittagspause - Pause de midi				
14.15 - 16.00		frei / libre		frei / libre	

Liebe Eltern,

Wir bitten Sie die Schulzeiten genaustens einzuhalten.

Chers parents,

Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement les heures de début et de fin des cours.

4. Urlaub und Schulferien

4. Vacances et congés scolaires

Ferien an Allerheiligen - congé de la Toussaint	01.11.2025 - 09.11.2025
Weihnachtsferien - vacances de Noël	20.12.2025 - 04.01.2026
Faschingsferien - congé de Carnaval	14.02.2026 - 22.02.2026
Osterferien - vacances de Pâques	28.03.2026 - 12.04.2026
Tag der Arbeit - fête du travail	01.05.2026
Chisti Himmelfahrt - Ascension	14.05.2026
Pfingstferien - congé de la Pentecôte	23.05.2026 - 31.05.2026
Nationalfeiertag - Fête Nationale	23.06.2026
Sommerferien - Vacances d'été	16.07.2026 - 14.09.2026

5. Sport- & Schwimmunterricht

Der Sport- und Schwimmunterricht der Grundschule Nommern findet in der Sport- respektiv Schwimmhalle «FiLaNo» auf «Birkelt» in Larochette statt.

5. Éducation sportive & natation

Les cours d'éducation sportive et de natation ont lieu au centre sportif «FiLaNo» au plateau «Birkelt» à Larochette.

Sporthalle
Hall omnisport
Filano

Schulté Christian
Tel : 26 87 10



Schwimmhalle
Piscine
Filano

Wintersdorff Nancy
Tel : 26 87 10 06

Grundschule École fondamentale

6. Schulbücher

Die Schulbücher werden den Schülern gratis zur Verfügung gestellt. Alles weitere wie z.B. Hefte, Bleistifte, usw. ist zu Lasten der Eltern.

6. Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves. Les cahiers, crayons, etc. sont à charge des parents.

7. Elternsprechtermine

Jede Lehrerin steht den Eltern für Gesprächstermine zur Verfügung. Der Tag und die Uhrzeiten werden Anfang des Schuljahres mitgeteilt. Der Termin der ersten Informationsversammlung für die Eltern wird den Eltern zu Beginn des ersten Trimesters von der Lehrerin mitgeteilt.

7. Consultations pour parents

Chaque enseignante se tiendra à la disposition des parents pour des consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire. La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du premier trimestre sera communiquée aux parents par l'enseignante de l'enfant.

Zyklen 2 - 4:

Um den Kursbeginn nicht zu beeinträchtigen, bittet das Lehrpersonal die Eltern ihre Kinder nicht in die Schulgebäude zu begleiten, sondern sich vor dem Gebäude von ihnen zu verabschieden.

Cycles 2 - 4 :

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Save the dates



Early check-in



Cycle 2 - 4

Donnerstag / jeudi 11.09.2025 von / de 17:30 - 18:30

Eltereversammlungen (1 & 2 / réunions avec les parents (1 & 2):

<u>C1 précoce :</u>	Montag / lundi	15.09.2025	18:30
<u>C1 :</u>	Donnerstag / jeudi	11.09.2025	17:00 op Lëtzebuergesch 18:15 en langue française
<u>C2.1 :</u>	Dienstag / mardi	23.09.2025	18:30 en langue française 19:30 op Lëtzebuergesch
<u>C2.2 :</u>	Donnerstag / jeudi	25.09.2025	18:30 en langue française 19:30 op Lëtzebuergesch

Abwesenheit und Schuldispens

Kann ein Kind zeitweise (aus annehmbaren Gründen) nicht am Kursus teilnehmen, müssen die Eltern dem Klassenlehrer unverzüglich die Gründe für das Fehlen mitteilen. Jede Abwesenheit muss schriftlich entschuldigt werden. (s. Abwesenheitsformular)

Eine Krankenbescheinigung ist Pflicht und muss dem Klassenlehrer nach dem 3. Tag der Abwesenheit überreicht werden. Jede unbegründete Abwesenheit wird umgehend dem Schulpräsidenten mitgeteilt. Dieser informiert danach den Bürgermeister.

Stellt das Schöffenkollegium, welches vom Schulpräsidenten informiert wurde, eine Verletzung der Rechtsvorschriften fest, wird den Eltern eine Verwarnung zugestellt in welcher die Strafmaßnahmen erklärt sind.

Als annehmbare Abwesenheitsgründe gelten ausschließlich die Krankheit eines Kindes, der Tod eines Familienmitgliedes oder der Fall höherer Gewalt.

Die Freistellung vom Unterricht kann anhand einer begründeten schriftlichen Anfrage der Eltern durch folgende Personen erteilt werden :

1. durch den Klassenlehrer des Schülers für die Dauer eines Tages
2. durch den Präsidenten des Schulkomitees für einen längeren Zeitraum.

Im Falle eines Urlaubes wird keine Freistellung zugewährt.

Die Summe der genehmigten freien Tage darf die Anzahl von fünfzehn pro Jahr nicht übersteigen. Davon dürfen maximal fünf Tage aufeinander folgen. Eine Ausnahmegenehmigung kann nur vom Minister erteilt werden.

Absences et dispences

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite. (voir exemple annexé)

Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard après le troisième jour d'absence. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informera le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestre et échevins, informé par le président du comité d'école, constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées :

1. par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
2. par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ anticipé en vacances, ou en cas de retour tardif, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.



Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

BROCHURE



Download



TIPPS A FLOTT PLAZE FIR E SUMMER OUNI BILDSCHIERM

CONSEILS ET LIEUX SYMPAS POUR UN ÉTÉ SANS ÉCRAN

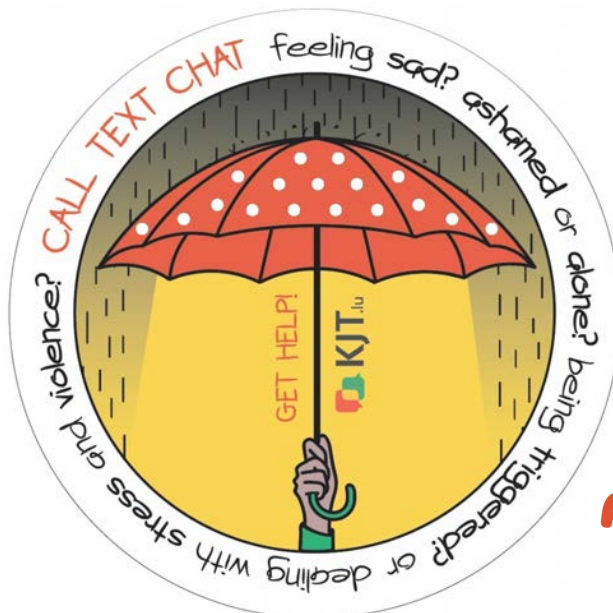
TIPS AND COOL PLACES FOR A SCREEN-FREE SUMMER

Kanneräe
liichten
Offline
méi hell



Fills de dech eleng oder traureg?

Hues de ze vill Stress?



Tu te sens triste ou stressé?

Ruff eis un!
1 1 6 1 1 1

Appelle-nous!
1 1 6 1 1 1

Le KJT et ses services

Kanner-Jugendtelefon

Conseils anonymes et informations pour les enfants et les adolescents

Numéro gratuit: **1 1 6 1 1 1**



Online Help

Conseil en ligne via www.kjt.lu

Depuis 2015, ce service est proposé en anglais aux enfants, adolescents et parents



Elterentelefon

Conseils et informations pour parents, grands-parents et professionnels

Accessible en anglais, le lundi de 18h à 20h

Numéro gratuit: **8002 4444**



Chatberodung

Chat en direct pour enfants et adolescents par des adolescents via www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Conseils et orientations pour une utilisation sûre des médias digitaux par téléphone au **8002 1234** ou [online](#)



Un service de Caritas Jeunes et Familles

en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Klassenregeln im Zyklus I

Règles de classe au cycle I

In der Schule reden wir miteinander und schreien nicht!



En classe, je parle doucement, sans crier!

Wir verletzen niemanden mit Absicht !



Je fais attention à ne pas faire mal aux autres!

In der Klasse und auf dem Flur dürfen wir uns frei bewegen, aber wir laufen nicht!



Je marche, sans courir, pour me déplacer en classe et dans les couloirs!

Grundschule

École fondamentale

Klassenregeln in den Zyklen 2-4

1. Wir gehen **RESPEKTVOLL** miteinander um: Wir tun niemandem weh, wir lachen niemanden aus, wir hören zu und lassen ausreden, wir sind freundlich zueinander.
2. Wir sind **FAIR** miteinander: Wir reden miteinander statt zu schlagen.
3. Wir sind ein **TEAM**: Wir helfen uns gegenseitig und arbeiten mit jedem zusammen.
4. Wir sind **AUFMERKSAM** im Unterricht: Wir arbeiten aktiv mit und führen Aufträge sorgfältig aus.
5. Während dem Unterricht und im Flur sind wir **LEISE**. Wir stören uns nicht gegenseitig beim Lernen. Wir zeigen den Finger auf.
6. Unseren Klassensaal, den Flur, die Toilettenräume und den Schulhof halten wir **SAUBER** und achten darauf.

Schulhofregeln in den Zyklen 2-4

1. Im Schulhof dürfen wir bis zur Wegschränke, der Mauer und dem grünen Pfosten spielen.
2. Während der Pause gehen wir alle in den Schulhof. Wir müssen die LehrerIN um Erlaubnis fragen, wenn wir während der Pause wieder ins Schulgebäude rein wollen.
3. Vor dem Unterricht und nach der Pause, stellen wir uns vor dem Schulgebäude auf.
4. Zum Fahren von Rollerblades, Skateboard, etc. müssen wir zu unserer eigenen Sicherheit Helm und alle Schoner tragen. Fahrradfahren ist während den Pausen nicht erlaubt.
5. Ballsportspiele (Fußball, Basketball,...) werden nur auf dem dafür vorgesehenen „terrain multisport“ gespielt.
6. Im Winter dürfen wir im Schnee spielen, jedoch keine Schneebälle schießen. Wir dürfen auch nicht mit Gegenständen (Steine, Mulch,...) werfen.
7. Handys bleiben ausgeschaltet im Schulranzen oder in der Tasche (auch während der Pause). Andere elektronische Geräte bleiben zu Hause.
8. Wir respektieren die Natur.

Règles de classe aux cycles 2-4

1. Nous montrons du **RESPECT** envers nos prochains et ne faisons du mal à personne. Nous ne nous moquons pas des autres, nous écoutons et nous sommes gentils avec les autres.
2. Nous respectons les règles du **FAIR-PLAY**: Nous parlons au lieu de frapper.
3. Nous formons une **ÉQUIPE** en nous soutenant et en étant à l'écoute de tout le monde.
4. Nous sommes **ATTENTIFS** pendant les cours: Nous travaillons activement et remplissons nos tâches soigneusement.
5. Pendant les cours et dans les couloirs nous sommes **CALMES**: Nous ne dérangeons personne et nous montrons le doigt.
6. Nous veillons à garder notre salle de classe, les couloirs, les toilettes et la cour d'école **PROPRES**.

Règles de la cour d'école aux cycles 2-4

1. Dans la cour, nous pouvons jouer entre la barrière, le mur et le poteau vert.
2. Pendant la récréation, nous sortons tous dans la cour. Pour entrer dans le bâtiment scolaire, nous demandons l'autorisation auprès d'un(e)enseignant(e).
3. Avant les cours et après la récréation nous nous regroupons devant le bâtiment scolaire.
4. Pour rouler avec des patins et planches à roulettes, nous devons mettre un casque et tous les revêtements protecteurs pour garantir notre propre sécurité. Le cyclisme n'est pas autorisé pendant les récréations.
5. Les jeux de balle (football, basket-ball, ...) ne sont joués que sur le "terrain multisport" y prévu.
6. En hiver, nous sommes autorisés à jouer dans la neige, mais nous ne lançons pas de boules de neige. Nous n'avons pas le droit de jeter des objets (pierres, paillis, ...).
7. Les téléphones portables restent éteints dans le sac, même pendant la récréation. D'autres appareils électroniques restent à la maison.
8. Nous respectons la nature.

Fruit4School

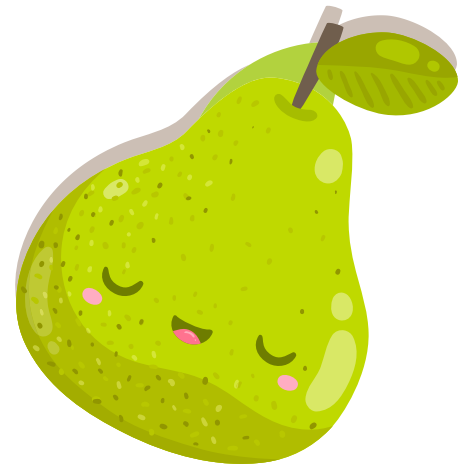
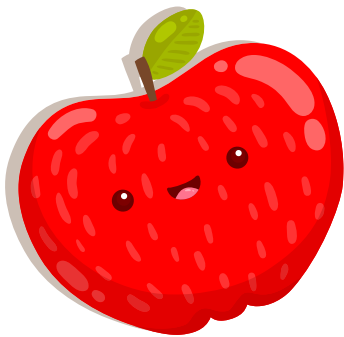
Angesichts des Erfolges des europäischen Projekts "Fruit4school" beschloss die Grundschule Nommern, dieses Projekt zugunsten des Obstkonsums in der Schule fortzusetzen.

Das Projekt "Fruit 4 school" sieht die kostenlose Verteilung von Obst und Gemüse an Schüler und begleitende Bildungsmaßnahmen vor mit dem Ziel, den Konsum von Obst und Gemüse bei Kindern in einem Alter, in dem Ernährungsgewohnheiten aufgebaut werden, nachhaltig zu steigern.



Vu le succès du projet européen "Fruit4school", l'École Fondamentale de Nommern a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit 4 school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.





Léif Elteren,

Äert Kand beweegt sech gären an huet Loscht Sport ze maachen? Da kënt dir et hei iwwer dësen QR Code fir dat neit Schouljoer 2025/2026 fir d'LASEP umellen. Lasep fënnt just statt wa mir genuch Aschreiwungen hunn.

Chers parents,

Votre enfant aime bouger et a envie de faire du sport? Alors n'hésitez pas à l'inscrire à la LASEP pour l'année scolaire 2025/2026 via le QR code ci-dessous. La LASEP n'aura lieu que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

SCAN ME - FR



SCAN ME - DE



Schultransport

Transport scolaire

1 - giele Bus - aller	lundi - vendredi	lundi mercredi vendredi
Zahneschhaff	-	13:52
Cruchten: Gare	07:42	13:55
Cruchten: Schléf	07:43	13:56
Cruchten: Haaptstrooss	07:45	13:57
Schrandweiler: Kierchestrooss	-	14:01
Schrandweiler: Al Schoul	-	14:03
Nommern: Aechelbour	-	14:07
Nommern: École	07:55	14:09

1 - giele Bus - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Nommern: Aechelbour	12:22
Schrandweiler: Al Schoul	12:26
Schrandweiler: Kierchestrooss	12:27
Cruchten: Gare	12:32
Cruchten: Schléf	12:33
Cruchten: Centre Culturel	12:35
Zahneschhaff	12:40

2 - gréng Bus - aller	lundi - vendredi	lundi mercredi vendredi
Zahneschhaff	07:37	13:52
Cruchten: Gare	-	13:55
Cruchten: Schléf	-	13:56
Cruchten: Haaptstross	-	13:57
Schrandweiler: Kierchestrooss	07:44	14:01
Schrandweiler: Al Schoul	07:48	14:03
Nommern: Aechelbour	07:53	14:07
Nommern: École	07:55	14:09

2 - gréng Bus - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Nommern: Aechelbour	12:22
Schrandweiler: Al Schoul	12:26
Schrandweiler: Kierchestrooss	12:27
Cruchten: Gare	12:32
Cruchten: Schléf	12:33
Cruchten: Centre Culturel	12:35
Zahneschhaff	12:40

3 - bloe Bus (Minibus) - aller	lundi - vendredi	lundi - vendredi
Oberglabach: Bei der Kapell	07:51	14:04
Nommern: École	07:56	14:09

3 - bloe Bus (Minibus) - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Oberglabach: Bei der Kapell	12:25

Durch die geringe Anzahl an Kindern welche den Schulbus in der Mittagspause nutzen, fährt nur noch ein Bus um den Schultransport in der Mittagsstunde für alle Kinder zu gewährleisten.

Schultransport

Transport scolaire

lundi mercredi vendredi	Cruchten: <u>Arrêt Gare:</u> rue de la Gare. <u>Arrêt Schléf:</u> rue Principale 1- 39, Huele Wee, Op Grisel, An der Uecht, rue Schléf. <u>Arrêt Haaptstrooss / Centre Culturel:</u> rue Principale 40-77, rue de la Montagne, rue de l'Alzette, rue de l'Église, rue des Chapelles, op der Kopp, Kinnekswee.
16:05	
-	Schrodweiler : <u>Arrêt Zahneschhaff,</u> <u>Arrêt Kierchestrooss:</u> Rehsemswiss, rue Geischleid, Kierchestrooss, rue Principale. <u>Arrêt Al Schoul:</u> Lëngerwiss, Um Aker, rue Giedertseck, rue de l'école. <u>Arrêt Aechelbour.</u>
-	
-	
16:15	
16:16	Oberglabach: <u>Bei der Kapell:</u> rue Principale
16:18	
-	

lundi mercredi vendredi
16:05
16:07
16:10
16:12
-
-
-
16:18

Der Schultransport wird für die Schüler des Zyklus 1 - Zyklus 4, welche in Eichelbour, Schrodweiler (Klengbuerghaff inkl.), Oberglabach, Niederglabach und Kruchten (Zahneschhaff und Buurghaff inkl.) wohnen, angeboten. Die Schüler welche in anderen Gemeinden wohnen und in Nommern zur Schule gehen dürfen, können den Schultransport ebenfalls nutzen, solange genügend freie Plätze vorhanden sind.

Un transport scolaire communal est offert pour les élèves du cycle 1 préscolaire au cycle 4, demeurant à Eichelbour, Schrodweiler (y inclus Klengbuerghaff), Oberglabach, Niederglabach et Cruchten (y inclus Zahneschhaff et Buurghaff). Les élèves demeurant dans une autre commune et admis à notre école fondamentale, peuvent utiliser le transport scolaire communal sous réserve de places disponibles dans les bus.

lundi - vendredi
16:05
16:10



Kontakt **giele / gréng** Bus:
Voyages Schmit
Tel: 87 82 84

Kontakt **blee** Bus :
Mme Nelly Feller-Losch
Tel.: 691 858 411

Vu le nombre restreint d'élèves utilisant le bus scolaire pendant la pause de midi, un seul bus assurera les trajets pour les midis.



COMMENT NOUS CONTACTER ?
WÉI KËNT DIR EIS KONTAKTÉIEREN ?



Internet : <http://gcu.elisabeth.lu>
<http://www.elisabeth.lu>

E-Mail : inscription.gcu@elisabeth.lu

direction.gcu@elisabeth.lu

facturation.gcu@elisabeth.lu

Garderie Butzenhaff
Service d'Education et d'Accueil

5, rue des Chapelles
L-7421 Cruchten

T 26 88 50 85
F 26 88 50 86
GSM 621 27 68 72

Heures d'ouverture
Öffnungszeiten :

Lu/Mé - Ve/Fr
06.30 - 19.00 hrs/Auer



Gestionnaire: ANNE asbl

Kinderkrippe

Garderie

Garderie Butzenhaff - Cruchten

Direction	
	
RAPOSO Sandra Chargée de direction Educatrice diplômée	ZIMMER Carole Adjointe à la direction Educatrice diplômée





Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationalenfance.lu

Office régional MERSCH
5, rue des Prés
L-7561 Mersch

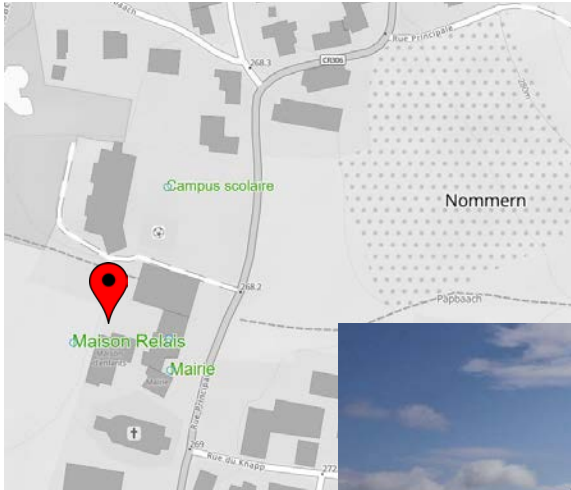
Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



Kindertagesstätte Maison Relais

Maison Relais – Nommern



Service d'éducation et d'accueil

Adresse: 31-33 rue Principale
L-7465 Nommern



Léif Elteren,

Och am Schouljoer 2025-26 bidde mir lech eise Service an der Maison Relais Noumer tëscht 6.00 Auer moies a 19.00 Auer owes vu méindes bis freides un. Mir si just déi gesetzlech Feierdeeg an d'Chrëschtvakanz zou.

All wichteg Informatiounen an Dokumenter zum Beispill fir d'Inscriptioun, Aktivitéiten oder de Menü fannt Dir op eisem Internetsite: <http://RNOM.elisabeth.lu>

Mir bieden lech wgl. all Changementer vun Ären Inscriptiounen iwver d'**Kidola Applicatioun** unze-froen an Är Kanner am Krankheetsfall bis moies 8.00 Auer ofzemellen.

Mir schaffen elo ab dem neie Schouljoer nach just mat der Kidola Applicatioun. Kontaktéiere kënnt Dir eis per Mail: direction.RNOM@elisabeth.lu

Bei Froe kënnt Dir ëmmer gär bei eis kommen oder Dir rufft eis un um: **83 73 18 500**

Mir wënschen all de Kanner, hiren Elteren an eise Kollaborateuren eng schéi Rentrée 2025-2026.

Kindertagesstätte Maison Relais

Chers parents,

Pour l'année scolaire 2025-2026, nous vous proposons notre service à la Maison Relais Noumer entre 6h00 du matin et 19h00 du soir, du lundi au vendredi. Nous ne sommes fermés que pendant les jours fériés légaux et les vacances de Noël.




Toutes les informations importantes et les documents, par exemple pour l'inscription, les activités ou le menu, sont disponibles sur notre site Internet : <http://RNOM.elisabeth.lu>

Nous vous prions de bien vouloir effectuer tous les changements concernant vos inscriptions via l'**application Kidola** et d'annoncer l'absence de vos enfants en cas de maladie avant 8h00 du matin.

À partir de la nouvelle année scolaire, nous travaillerons exclusivement avec l'application Kidola. Vous pouvez nous contacter par e-mail : direction.RNOM@elisabeth.lu

Pour toute question, n'hésitez pas à venir nous voir ou à nous appeler au : **83 73 18 500**

Nous souhaitons à tous les enfants, à leurs parents ainsi qu'à nos collaborateurs une belle rentrée 2025-2026.

Direction			
			
MIKOLAJCZYK Marta Chargée de direction	STEMPER Mathias Adjoint à la direction	JACKSON Maylin Adjointe à la direction	
Butzenhaff			
			
BREDIMUS Anne Éducatrice diplômée	SIMMER Kristina Éducatrice diplômée	NIEMCZYK Barbara Aide-socio-éducative	PETERS Irene Éducatrice diplômée
Butzenhaff	Précoce		Cycle 1
			
MARQUES Carolane Éducatrice diplômée	RODRIGUES Tania Éducatrice diplômée	CARDOSO Silvia Éducatrice diplômée	FARES Katja Éducatrice diplômée

Kindertagesstätte Maison Relais

Cycle 1		Cycle 2	
			
Huberty Vanessa Éducatrice diplômée	RODRIGUES DA COSTA Mélanie Auxiliaire de vie	BORHOVEN Vanessa Éducatrice graduée	SCHNEIDER Vanessa Éducatrice graduée
Cycle 2		Cycle 3	
			
WILMES Mireille Aide-socio-éducative	BARTHELMES Chiara Auxiliaire de vie	MEYER Beate Éducatrice diplômée	FELIKS Alicja Éducatrice graduée
Cycle 3		Cycle 4	
			
GILLEN Daniela Éducatrice diplômée	ALFF Sarah Éducatrice diplômée	POLIS Philipp Référant sportif	REDING Kay Éducateur diplômé
DAP Éducation		Ménage	
			
PAASCH Christina Apprentie	LORANG Daisy Apprentie	MONTEIRO BARRELA Aurea Aide ménagère	PASSOS ALVES Graça Aide ménagère
Cuisine			
			
SFRECOLA Davide Chef de cuisine	CARDOSO Claudia aide-cuisinière	LEITE CASTRO Catia aide-cuisinière	MARTINS CASTANHEIRA Miguel aide-cuisinier

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



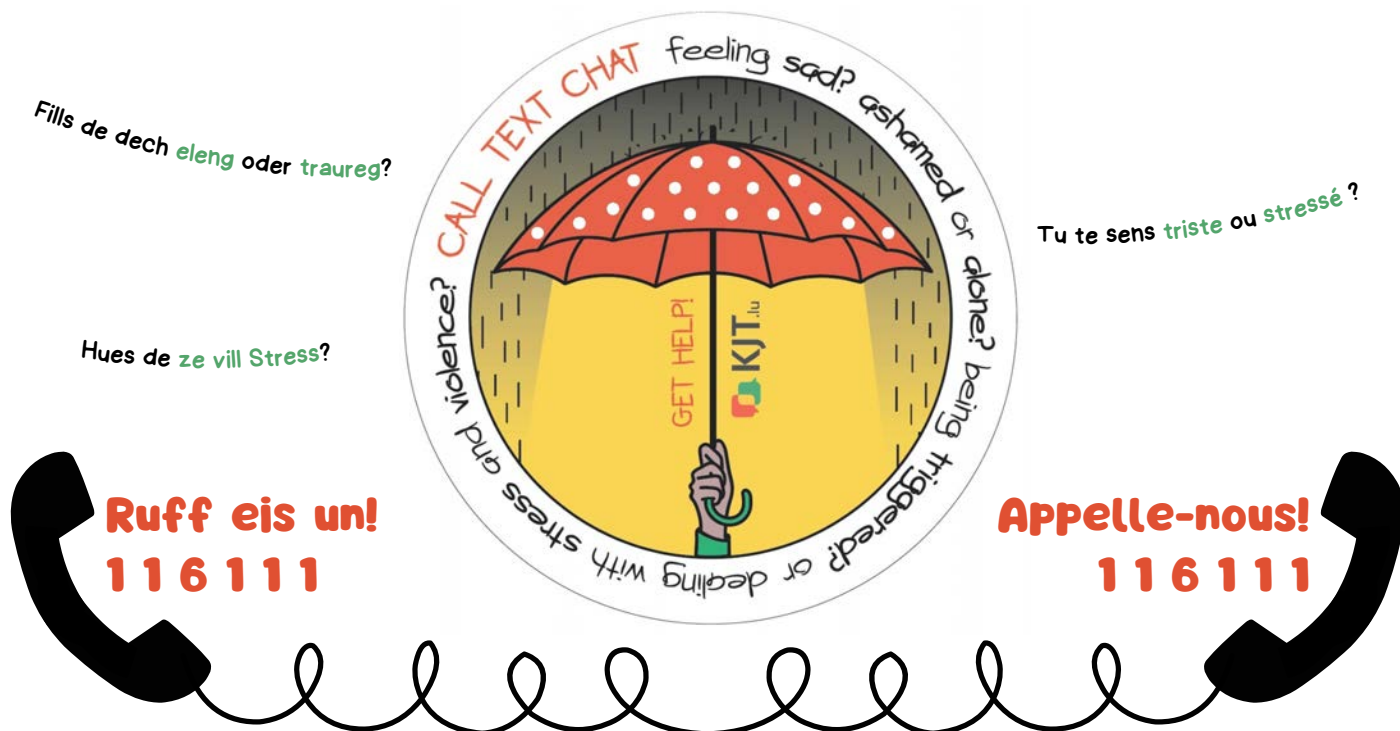
Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.





KJT und seine Dienste

Kanner-Jugendtelefon

Anonyme Beratung und Informationen für Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene

Gratisnummer: 1 1 6 1 1 1



Online Help

Online Beratung für Kinder und Jugendliche über www.kjt.lu

Seit 2015 auch englischsprachig für Kinder, Jugendliche und Eltern



Elterentelefon

Beratung und Information für Eltern, Großeltern und Professionelle

Montags von 18 bis 20 Uhr auch auf Englisch

Gratisnummer: 8002 4444



Chatberodung

Live-Chat für Jugendliche und junge Erwachsene von Jugendlichen über www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Beratung und Dienstleistung zur sicheren Nutzung der digitalen Medien telefonisch unter der 8002 1234 oder [online](#)



Un service de Caritas Jeunes et Familles en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Elterevereenegung Noumer Association des parents Nommern



Léif Elteren,

mir invitéieren iech ganz häerzlech mat eis zesummen dat neit Schouljoer 2025/26 unzufänken, an dat e Méinden, de 15. September mat enger gudder Taass Kaffi an engem Croissant tëscht 7h45 an 8h15 am Schoulhaff zu Noumer. Mir freeën eis

Chers parents,

Nous, l'Association des parents de Nommern, vous invitons cordialement à un café et un croissant pour bien fêter le début de la nouvelle année scolaire 2025/26 lundi, le 15 septembre de 7h45-8h15 dans la cour de l'école à Nommern

ELTEREVEREENEGUNG NOUMER

MAACHT MAT!



Mir sinn d'Elterevereenegung vu Noumer an organiséieren, fir d'Familien vun alle Kanner aus de Cyclen 1-4 aus der Noumer Schoul, vill verschidden flott Aktivitéiten iwwer d'ganzt Joer, wéi zB Trauliicht schnëtzen am Hierscht, Camping am Summer, de Kleeschen deen duerch verschidden Dierfer vun der Gemeng zitt a aner kulturell Aktivitéiten.

Dir fannt eis aktuell Evenementer op eiser Facebook Säit, am Programm vum Reider a mir ginn eis Infoen weider un d'Enseignanten, déi se iwwer Dimmi un all Elteren weiderleeden.

Wann dir Loscht hutt een Deel vun eiser motivéierter Ekipp ze sinn, oder eis punktuell bei Aktivitéiten ze hëllefen, dann zéckt net a mell iech iwwer evnoumer@gmail.com

Nous, l'Association des parents de Nommern, nous organisons des activités ludiques pour toute la famille des enfants des cycles 1-4 de l'école de Nommern à travers l'année scolaire. Par exemple sculpter le "Trauliicht", dormir dans une tente à la fin de l'année scolaire, passage du Saint Nicolas dans certains villages de la commune, autres activités culturelles.

Vous trouvez notre programme actuel sur Facebook, dans le programme du "Reider" de la Commune et nous transmettons nos informations aux enseignants pour les diffuser via l'application Dimmi.

Si vous avez envie de nous rejoindre dans notre comité, ou de nous donner parfois un coup de main, vous êtes les bienvenus et vous pouvez nous écrire sur evnoumer@gmail.com



FAKE PROFIL ODER RICHTIGE KOLLEEG?



**DU BASS NET ALENG,
SCHWÄTZ DRIWWER.**

BEE SECURE Helpline 8002 1234

BEE SECURE
 **HELPLINE**
CONSEIL
Tél: 8002 1234

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :







- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

Santé scolaire

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la Loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1-1, 1-2, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:

-  prise du poids et de la taille
-  analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
-  examen sommaire de l'acuité visuelle
-  bilan auditif
-  surveillance de la carte de vaccination
-  bilan de santé réalisé par le médecin scolaire, un examen individuel peut être réalisé si nécessaire
un bilan social peut être réalisé en cas de besoin

Volet médical






Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

Autres interventions médicales:

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:

-  examen bucco-dentaire annuel au Cycle 1
-  dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie
-  dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie en cas de besoin
-  consultation diététique
-  consultation pour enfant asthmatique (Ecole de l'Asthme)

Volet social

L'assistante (hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:

- le personnel de l'enseignement scolaire
- la Direction régionale
- la maison relais
- l'administration communale
- la Commission d'inclusion (CI)
- l'Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- d'autres services spécialisés

Promotion et Education Santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Les Centres de compétences

Les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC) s'adressent aux élèves à besoins spécifiques et à leurs parents qui souhaitent bénéficier de prestations spécialisées, en complément des prestations qui sont offertes par l'enseignement fondamental ou l'enseignement secondaire.

Quels sont les domaines dans lesquels interviennent les Centres de compétences ?

Il existe au Luxembourg 8 Centres de compétences et une agence. Ils sont spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques que les élèves peuvent présenter. Ils interviennent dans des domaines bien définis :




Quelles mesures existe-t-il pour aider votre enfant ?


Différentes mesures d'aides sont proposées dans les Centres de compétences (CC) pour répondre aux besoins de l'élève :


- Le diagnostic spécialisé : les Centres de compétences réalisent des diagnostics spécialisés qui permettent d'identifier précisément les besoins spécifiques des élèves et qui aident à mettre en place les mesures adaptées à ces besoins.
- Le conseil et le suivi : les Centres de compétences conseillent et soutiennent les parents, les équipes éducatives des écoles et lycées ou d'autres services agréés, dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.
- La rééducation et la thérapie : les Centres de compétences offrent des sessions de rééducation et de thérapie en fonction des besoins des élèves.
- Le plan éducatif individualisé (PEI) : les professionnels spécialisés des Centres de compétences établissent pour chaque élève un plan éducatif individualisé. Ils adaptent ainsi le plan d'études respectivement le programme régulier aux capacités et besoins spécifiques de l'élève.
- L'intervention spécialisée ambulatoire (ISA) : en complément des mesures mises en place dans les écoles et lycées, les professionnels des Centres de compétences interviennent en classe auprès des élèves à besoins spécifiques, en collaboration étroite avec le personnel des écoles et lycées.
- La scolarisation spécialisée dans une classe d'un Centre de compétences : les élèves à besoins spécifiques peuvent fréquenter une classe d'un Centre de compétences, soit à temps plein, soit en alternance avec la fréquentation d'une école fondamentale ou d'un lycée. Les classes peuvent être organisées soit dans une des annexes décentralisées d'un Centre de compétences, soit dans une école ou un lycée sous forme de classes de cohabitation ;
- Les ateliers d'apprentissage : les Centres de compétences peuvent proposer des ateliers d'apprentissage pour répondre de façon spécifique aux besoins des élèves. Les ateliers d'apprentissage complètent l'offre scolaire régulière et sont organisés soit dans une des annexes décentralisées d'un Centre de compétences, soit dans une école ou un lycée ou dans un autre lieu adapté.

À qui pouvez-vous vous adresser ?

Le plus souvent, les parents ou les élèves à besoins spécifiques s'adressent

- pour l'enseignement fondamental : aux titulaires de classe ou aux instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) affectés aux écoles ; aux équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) ou aux commissions d'inclusion (CI) rattachées aux [directions de l'enseignement fondamental \(annuaire\)](#)  ;
- [dans les lycées \(annuaire\)](#)  : aux régents de classe, aux équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB), aux commissions d'inclusion scolaire (CIS) ou au [Service psycho-social et d'accompagnement scolaires \(SePAS\) \(annuaire\)](#) .

Ils peuvent aussi s'adresser aux [Centres de compétences \(annuaire\)](#)  pour avoir des conseils circonstanciés ou pour obtenir un diagnostic spécialisé.

En accord avec les parents ou avec les élèves majeurs concernés, les commissions d'inclusion (CI) et les commissions d'inclusion scolaire (CIS) peuvent transmettre une demande de prise en charge spécialisée à la [Commission nationale d'inclusion \(CNI\) \(annuaire\)](#) . En général, la CNI demande à un ou plusieurs Centres de compétences d'établir un diagnostic spécialisé. Le cas échéant, elle propose une prise en charge de l'élève à besoins spécifiques par un ou plusieurs Centres de compétences. Cette prise en charge ne peut se faire sans l'accord des parents ou de l'élève majeur.



CDSE
Château de Munsbach
31, rue du Parc
L-5374 Munsbach

Tél : (+352) 247-65117
Email : info@cc-cdse.lu
Site : www.cc-cdse.lu



CDI
5, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Tél : (+352) 247-55700
Email : info@cc-cdi.lu
Site : www.cdi.lu



CDV
17a, route de Longwy
L-8080 Bertrange

Tél : (+352) 45 43 06-1
Email : info@cc-cdv.lu
Site : www.idv.lu



ATVA
12-14, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

Tél : (+352) 247-75162
Email : info@cc-atva.lu



CEJHP
21, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Tél : (+352) 247-65140
Email : info@cc-cejhp.lu



Centre de Logopédie
Bâtiment principal
4, place Thomas Edison
L-1483 Strassen

Tél : (+352) 44 55 65-1
Email : info@cc-cl.lu
Site : www.logopedie.lu



CTSA
21, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Tél : (+352) 247-55955
Email : info@cc-ctsa.lu
Site web : <http://cc-ctsa.lu>



CDA
2, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Tél : (+352) 247-65123
Email : info@cc-cda.lu
Site : www.cc-cda.lu



CDM
1, place Thomas Edison
L-1483 Strassen
Tél : (+352) 44 65 65-1
Email : info@cc-cdm.lu



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



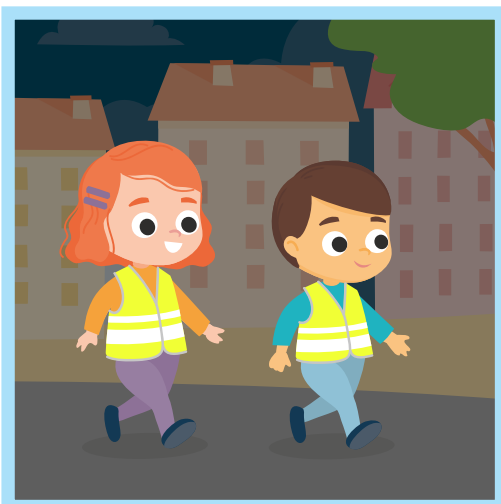
Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.



